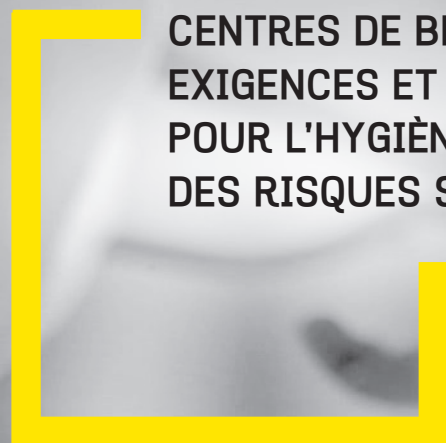


AFNOR SPEC X50-231,

CENTRES DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE
EXIGENCES ET RECOMMANDATIONS
POUR L'HYGIÈNE ET LA PRÉVENTION
DES RISQUES SANITAIRES



Le rôle d'AFNOR

- / **Assurer** la cohérence du texte au sein du paysage normatif national et international, pour garantir sa légitimité ;
- / **Réunir** les acteurs les plus pertinents pour mener à bien le projet ;
- / **Piloter** la coproduction du texte en toute impartialité et dans les délais impartis (ici ce document a été élaboré en 6 jours) ;
- / **Mettre à votre disposition** l'ingénierie et le réseau AFNOR, au service du projet ;
- / **Publier** le document finalisé.

*Guide de la gestion
des risques sanitaires
dans les centres de beauté
et de bien être*



Pourquoi créer une AFNOR SPEC ?

- / **Donner** rapidement de la légitimité à une approche innovante et faciliter sa diffusion ;
- / **Valoriser** des pratiques au sein d'un écosystème ;
- / **Consolider** une stratégie de développement ;
- / **Rassurer** des investisseurs actuels et futurs.

AFNOR SPEC, LA SOLUTION POUR CO-CRÉER RAPIDEMENT
UN DOCUMENT DE RÉFÉRENCE, PUBLIÉ PAR AFNOR



Qui peut utiliser l'AFNOR SPEC X50-231 ?

Tous les centres de beauté et de bien-être qui prodiguent des soins manuels et/ou appareillés, quel que soit le type d'établissement (y compris les professionnels à domicile) peuvent mettre en place les recommandations présentées dans ce document.

Comme tout document émanant d'AFNOR, cette AFNOR SPEC est d'application volontaire. Chaque entreprise peut adapter le cahier des charges fourni à son activité.

Qui est à l'initiative de ce document ?

- / La Confédération Nationale de l'Esthétique et de la Parfumerie (CNEP) a souhaité réunir dans ce guide tous les protocoles à mettre en place en période de crise sanitaire, avant et après la reprise d'activité.
- / Ce document est accessible gratuitement.



Qu'apporte ce document ?

Ce guide répond **aux questions des entreprises du secteur** et leur permet de prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des clients et du personnel.

L'AFNOR SPEC « Centres de beauté et de bien-être – exigences et recommandations pour l'hygiène et la prévention des risques sanitaires » établit, tout au long du parcours client, de la réservation jusqu'à l'encaissement, les bons gestes et bonnes pratiques à adopter.

Pour chaque type de soins (visage, corps, mains, pieds, maquillage, prothésie des ongles et des cils, beauté du regard, épilation, uv, dermopigmentation) et l'ensemble des prestations en zone sèche et en zone humide (spas, instituts de beauté, centre spécialisé hi tech, centre d'embellissement des ongles et du regard...), **des protocoles spécifiques précisent les recommandations** pour réorganiser l'activité pendant une période de crise sanitaire.

LA GESTION DES RISQUES SANITAIRES AU CŒUR DE LA DÉMARCHE :

1

PRÉVENIR

les risques sanitaires liés à l'environnement des centres de beauté et de bien-être



2

APPLIQUER

les mesures sanitaires en période de crise



3

MAÎTRISER

les risques sanitaires spécifiques à chaque prestation

